

AVIS PUBLIC
DU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION ET ENVOI DES COMPTES DE TAXES
ANNÉE FINANCIÈRE 2017

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle général de perception est maintenant déposé au bureau de la soussignée et que le 30 janvier 2017, la Ville de Fermont a procédé à l'envoi des comptes de taxes de l'année financière 2017.

Voici les différentes façons que l'on vous offre pour effectuer vos paiements :

1. Par la poste;
2. Par le site internet de la plupart des institutions financières;
3. En présentant le coupon de remise au comptoir de votre institution financière ou par guichet automatique;
4. En présentant le coupon de remise au Service administratif de l'Hôtel de Ville, aux heures d'ouverture.

Ces comptes sont payables sans intérêt lorsqu'ils sont payés au plus tard aux dates d'échéance mentionnées sur les comptes. Il est important de noter que tout versement fait en retard entraîne des frais d'intérêts supplémentaires.

Pour éviter ces frais d'intérêts, il est suggéré de faire parvenir, dès la réception du compte, un ou trois chèque(s) postdaté(s) du 1^{er} mars, du 1^{er} mai et du 30 juin 2017, accompagné du coupon de remise. Il est recommandé d'inscrire le numéro de matricule au verso de votre chèque.

DONNÉ à Fermont, ce 1^{er} février 2017.

Carolle Bourque, OMA
Greffière.